

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DeLaval Filler X Beige

### FS3045

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 21-oct.-2014

Date de révision :  
27-déc.-2023

Numéro de révision: 2.1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** DeLaval Filler X Beige  
**UFI:** 3E9F-J1FT-F000-FENQ  
**Contient** Quartz (SiO<sub>2</sub>)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Couche de finition  
**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
c/o DeLaval International AB PO BOX 39 147 21 Tumba Sweden Tel + 46 08-530 66 000 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1. (H372)
---	---------------------

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

### Hazard Pictogram(s)



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

### Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières  
 P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire  
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

### Contient

Quartz (SiO<sub>2</sub>)

## 2.3. Autres dangers

Some uses may generate respirable crystalline silica (STOT RE1) - Occupational exposure to respirable crystalline silica dust should be monitored and controlled.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Quartz 14808-60-7	238-878-4	0 - 90	-	-	-	-	Exempted (Annex V.7)
Quartz 14808-60-7	238-878-4	10 - 90	STOT RE 1 (H372)	-	-	-	Exempted (Annex V.7)
Baryum (sulfate de) 7727-43-7	231-784-4	0 - 70	-	-	-	-	Exempted (Annex V.7)
Verre 65997-17-3	266-046-0	0 - 20	-	-	-	-	Exempted (Annex V.7)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Baryum (sulfate de) 7727-43-7	307000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

## Informations supplémentaires

**4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours.**

<b>Conseils généraux</b>	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Amener la personne à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Ne pas frotter les zones touchées.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
<b>Ingestion</b>	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Seek medical attention if the patient shows any sign of respiratory difficulties.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Effets aigus</b>	Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucun(e). Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Oxydes de soufre.
--	---

**5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
---	--

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Autres informations</b>	Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Conseils à destination des secouristes.</b>	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter la formation de poussières. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Utiliser un aspirateur adéquat.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter la formation de poussières. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Classe de stockage (Allemagne)**

13 Non-combustible solids that cannot be assigned to any of the above storage classes

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Scénario d'exposition**

Sans objet

**Autres recommandations**

Sans objet

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Quartz 14808-60-7			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Quartz 14808-60-7			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Baryum (sulfate de) 7727-43-7				TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> Peak: 2.4 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Quartz 14808-60-7		TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Quartz 14808-60-7		TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Baryum (sulfate de) 7727-43-7		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>			
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
Baryum (sulfate de) 7727-43-7		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Quartz 14808-60-7	LLV: 0.1 mg/m <sup>3</sup>				

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible

Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau  
Protection des mains  
Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique exigé.  
Gants de protection  
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Classe. 2/3 (FFP2 - FFP3). EN 143:2000.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la formation de poussières. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide, granulé
<b>Aspect</b>	gris
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
<b>Point/intervalle de fusion</b>	> 1300 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	Le produit n'est pas inflammable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH</b>	6 - 8 (100 g/l)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligible under normal conditions
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Acide fluorhydrique
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>	0 - 0.6 mm
<b>Densité</b>	+/- 2.6 - 3.6 g/ml

### 9.2. Autres informations

**Viscosité** Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

#### Explosibles

Propriétés explosives

N'est pas un explosif.

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir hors de portée des enfants.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun effet important ou danger critique.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Baryum (sulfate de)	307000 mg/kg (Rat)		Aucune donnée disponible

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Contient. Quartz (SiO <sub>2</sub> ). Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation :. Poumons.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

**Effets d'écotoxicité** Aucun effet important ou danger critique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Ne concerne pas le produit proprement dit

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne concerne pas le produit proprement dit

**12.4. Mobilité dans le sol**

Négligible under normal conditions.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sans objet.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments</b>	Aucune information disponible

**ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**IATA/ICAO**

<b>14.1 N° ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classification allemande WGK** Non dangereux

**Législations de l'UE**

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

**Information sur les législations nationales**

Ordonance on Hazardous Substances (GefStoffV)

Directive on the European List of Waste Materials

Technical Rules for Hazardous Substances 900 "Maximum Allowable Concentrations" (TRGS 900)

Technical Rules for Hazardous Substances 402 "Determination and Evaluation of Hazards during Operations with Hazardous Substances" (TRGS 402)

Inventaires internationaux

#### EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

#### Key or legend to abbreviations and acronyms

PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative substance

IATA/ICAO: International air transport association/Technical instructions for safe transport of dangerous goods by air

ADR/RID: European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road/Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

IMDG/IMO: International maritime dangerous goods/International maritime organization

PNEC: predicted no effect concentration

DNEL: Derived no effect level

#### Principales références de la littérature et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date de préparation 21-oct.-2014

Date de révision : 27-déc.-2023

Numéro de révision: 2.1

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 1.1 (+ UFI)

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité